Fiche signalétique

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Delo Synthetic Grease SF

Utilisation du produit: Graisse
Numéro(s) produit: 235253
Identification de l'entreprise
Chevron Canada Limited
1050 West Pender
Vancouver, BC V6E 3T4
Canada
www.chevronlubricants.com

Réponse aux urgences liées au transport
CHEMTREC: (800) 424-9300 or (703) 527-3887
Urgence sanitaire
Centre d'information d'urgence Chevron: Installé aux États-Unis, appels internationaux à frais virés acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623
Informations sur le produit
courriel : lubemsds@chevron.com
Informations sur le produit: (800) LUBE TEK

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION: Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 3. Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3.

Dangers environnementaux: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412).

CONSEILS DE PRUDENCE :
Prévention: Éviter le rejet dans l'environnement (P273).
Élimination: Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements locaux/régionaux/internationaux applicables (P501).

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Dibutyldithiocarbamate de molybdène	68412-26-0	1 - 5 % pondéral
NAPHTÉNATE DE ZN	12001-85-3	1 - < 4 % pondéral

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Description des premiers soins
Œil: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.
Peau: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Pour enlever la substance sur la peau, appliquer un nettoyant à mains sans eau, de l'huile minérale ou de la gelée de pétrole. Ensuite, laver avec de l'eau et du savon. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.
Ingestion: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir des avis médicaux.
Inhalation: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets majeurs, aigus et différés
EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ
Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.
Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes. Informations concernant les équipements sous haute pression : Si cette substance est accidentellement injectée à grande vitesse sous la peau, elle peut causer des lésions graves. Après un accident de ce type, obtenir des soins médicaux le plus rapidement possible. Immédiatement après l'accident, la blessure sur le site d'injection ne paraît pas toujours grave, mais si aucun traitement n'est administré, le membre affecté risque d'être déformé ou amputé.

Ingestion: Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.
Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient une huile pyroligneuse synthétique. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards d'huile atmosphérique dépassant les limites d'exposition aux brouillards d'huile. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

Notes aux médecins: Lors d'un accident avec un équipement haute pression, ce produit peut être injecté sous la peau. Un tel accident peut occasionner une petite plaie perforante, parfois sans saignement. Cependant, à cause de la force pénétrante, la substance injectée dans le bout d'un doigt peut être déposé dans la paume de la main. Dans les 24 heures, la victime souffre généralement d'une enflure volumineuse, de décoloration cutanée et d'une vive douleur pulsatile. Il est recommandé d'administrer un traitement immédiat dans un centre d'urgence avec installations de chirurgie.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO2).

PROTECTION DES POMPIERS:
Instructions de lutte contre l'incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. Voir les consignes de manutention et de stockage dans la section 7. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.
Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.
Gestion des déversements: Nettoyer immédiatement les déversements, en respectant les consignes figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.
Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Renseignements généraux sur la manutention: Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.
Mesures de précaution: Garder hors de la portée des enfants.
Danger statique: Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.
Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être

dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:
Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition a des niveaux dangereux de cette substance, L'équipement de protection personnelle indiqué ci dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

MÉCANISMES TECHNIQUES:
Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Protection des yeux et du visage: Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection cutanée: Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : Néoprène, Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.
Protection respiratoire: Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.
Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche. Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.
Aucune limite d'exposition professionnelle en vigueur ne s'applique à cette substance et à ses composants.
REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme 94.4-2002 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Jaune
État physique: Semi-solide
Odeur: Odeur de pétrole
Seuil olfactif: Non disponible
pH: Non applicable

Tension de vapeur: <0.01 mmHg @ 37.8 °C (100 °F)
Densité de vapeur (air = 1): >1
Point d'ébullition initial: Non disponible
Solubilité: Soluble dans les hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.
Point de congélation: Non disponible
Point de fusion: Non disponible
Masse volumique: Non disponible
Viscosité: 105 mm2/s @ 40°C (104°F) (min.)
Coefficient deDilatation thermique / °F: Non disponible
Taux d'évaporation: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible
Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:
Inflammabilité (solide, gaz): Non Disponible

Point d'éclair: (Vase ouvert Cleveland) 200 °C (392 °F) (min.)
Auto-inflammation: Non disponible
Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air): Inférieure: Non applicable
Supérieure: Non applicable

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.
Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.
Incompatibilité avec d'autres produits: Non applicable
Produits de décomposition dangereux: Aucun connu (Aucun présumé)
Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.
Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données sur les effets toxiques
Graves lésions/irritations oculaires: Le risque d'irritation oculaire repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Corrosion/irritation de la peau: Le risque d'irritation cutanée repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Sensibilisation cutanée: Le risque de sensibilisation cutanée repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Toxicité cutanée aiguë: Le risque de toxicité aiguë par voie cutanée repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Toxicité orale aiguë: Le risque de toxicité aiguë par voie orale repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Toxicité aiguë par inhalation: Le risque de toxicité aiguë par inhalation repose sur l'évaluation de données relatives à des matières similaires.

Estimation de la toxicité aiguë: Non déterminé

Mutagénicité des cellules germinales: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Cancérogénicité: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Toxicité sur la reproduction: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: L'évaluation du danger est basée sur des données des composants ou d'une substance semblable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ
Cette substance est présumée nocive pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite de produits de structure et composition semblables.

MOBILITÉ
Non disponible.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ
Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION
Facteur de concentration biologique : Non disponible.
Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales (voir les lois en vigueur sur la gestion des déchets, notamment B.C. Reg. GY/92 Waste Management Act; R.R.O. 1990, Reg. 347 General-Waste Management; C.C.SM.c. W40 The Waste Reduction and Prevention Act; N.S. Reg. 51/95 and N.S. Reg. 179/96).

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses

en vigueur.

Description d'expédition TC: NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER TRANSPORT CANADA (TDG)

Description d'expédition OMI/IMDG : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER THE IMDG CODE

Description d'expédition ICAO/IATA : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER ICAO

Description d'expédition DOT: NOT REGULATED AS A HAZARDOUS MATERIAL UNDER 49 CFR

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1	03=EPCRA 313
01-2A=IARC Groupe 2A	04=CA Proposition 65
01-2B=IARC Groupe 2B	05=MA RTK
02=Cancérogène NTP	06=NJ RTK
	07=PA RTK

Les composants suivants de cette substance figurent sur les listes officielles indiquées.

Dibutyldithiocarbamate de molybdène	35

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:
Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : LIS (Canada), IECSC (Chine), KECI (Corée), TSCA (États-Unis).

Un ou plusieurs composants ne sont pas conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AICS (Australie), ENCS (Japon), PICCS (Philippines).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

AVIS DE RÉVISION: Cette révision réactualise les sections suivantes de cette fiche signalétique : 1 - 16
Date de révision: SEPTEMBRE 08, 2015

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
GHS - Système Général Harmonisé	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
HMIS - Système d'information sur les matières dangereuses	NFPA - National Fire Protection Association (USA)

DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration
NCEL - Nouvelle limite d'exposition aux produits chimiques	EPA - Agence de protection environnementale (« Environmental Protection Agency »)
SCBA - Appareil de protection respiratoire autonome	

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.